

CAP A DU 19 AOÛT 2025

NON TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMO 2024/2025

Conséquence de la loi scélérate dite de transformation de la fonction publique, cette CAPN est réunie désormais uniquement si, à l'issue de la scolarité théorique et du stage pratique probatoire, l'administration bloque la titularisation d'au moins un stagiaire de la promotion. C'est une évolution négative en terme de dialogue social, tout d'abord, car il se peut que certaines années, elle n'ait pas lieu. Or c'est un moment d'échange avec l'administration sur les modalités de la scolarité qui permet à **la CGT Finances Publiques** de mettre en avant ses revendications. Plus généralement, dans la droite ligne de l'attaque frontale au statut qu'a constitué la sinistre loi Dussopt, cette évolution prive les représentants du personnel d'être associés à un aspect important de la vie administrative des IFIP.

La CAPN était présidée par la nouvelle cheffe du bureau Recrutement, Formation, Développement des compétences, Marianne Bloquet.

Après lecture des déclarations liminaires, la présidente de la CAPN, la directrice adjointe du pôle formation de l'ENFIP, Mme Stéphanie Daniel et les directeurs des différentes écoles ont apporté les réponses suivantes :

Sur les questions générales, la présidente de la CAPN s'est contentée de s'engager à transmettre.

Les débats ont tourné autour des questions de scolarité, passée et à venir.

Les indemnités de scolarité

La CGT Finances Publiques a rappelé qu'elles n'avaient pas été augmentées depuis **19 ans**. Il serait temps que la DGFIP réalise que les frais des stagiaires ont eux aussi subi l'inflation. La présidente s'est engagée à transmettre en haut lieu cette revendication.

La scolarité des femmes enceintes et le problème des arrêts maladie

Actuellement, si le congé de maternité a lieu pendant la scolarité, celle-ci doit être refaite en intégralité, même si une partie a été validée.

En effet, le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques précise que du fait de l'interruption de la période probatoire en établissement pour une durée supérieure à deux mois en raison de congés de toute nature, consécutifs ou non, autres que le congé annuel, l'inspecteur (ou inspectrice) des finances publiques stagiaire est autorisé à accomplir intégralement un nouveau cycle de formation.

Pour la CGT Finances Publiques, la scolarité devrait être aménagée pour les femmes enceintes : à minima, elle devrait pouvoir être reprise là où elle a été interrompue afin de conserver les acquis (UC validés).

La gestion du handicap dans la scolarité

Selon l'ENFIP, le problème est traité dès qu'elle a connaissance d'une situation de handicap, elle met tout en œuvre pour les collègues.

Dans le livret d'accueil, il existe la fiche 6 qui traite du handicap, le stagiaire est invité à signaler son handicap afin que soient mis en œuvre les aménagements auxquels il a droit.

Malheureusement, les correspondants locaux « handicap » manquent de temps dans les établissements au vu du nombre important de stagiaires en situation de handicap. **Pour la CGT Finances Publiques**, les correspondants « handicap » doivent pouvoir consacrer le temps nécessaire à chaque stagiaire en situation de handicap. Pour cela, ils doivent bénéficier d'une décharge de service de leurs autres missions.

De même, les directions locales doivent tout faire pour accueillir au mieux les IS en situation de handicap et les mettre en situation de faire leur stage dans des conditions optimales afin d'exercer au mieux leurs missions.

Pour la **CGT Finances Publiques**, trop de stagiaires en situation de handicap sont accueillis avec réserve par les chefs de service, les équipes, voire les directions d'affectation.

Le problème est l'inclusion qui n'est pas gérée correctement, si des mesures sont prises pour la scolarité quand le handicap est signalé, une fois le stagiaire parti en stage, l'accueil est loin d'être à la hauteur.

Adapter le poste matériellement n'est pas suffisant, au-delà il est impératif que la charge de travail et les missions soient adaptées à la situation de handicap du stagiaire.

Le problème est d'autant plus flagrant quand il s'agit d'un handicap invisible.

Pour la **CGT Finances Publiques**, même si les intentions de la DG sont louables, il est regrettable que les faits ne soient pas toujours à la hauteur du discours.

Lors de cette CAPN, plusieurs dossiers ont démontré l'incurie de certaines directions et/ou chefs de service dans ce domaine.

La scolarité 2024-2025

Pour la CGT Finances Publiques, concernant l'articulation des 2 blocs, le socle et le bloc fonctionnel, le niveau de difficulté est différent. Si les matières du socle commun ne posent peu ou pas de problème aux stagiaires, mis à part la comptabilité, il y a une réelle marche à franchir pour le bloc fonctionnel, qui demande encore plus d'implication et de travail. L'ENFiP en est consciente et précise même que la comptabilité reste source d'échec.

L'ENFiP a indiqué avoir travaillé à la dé-densification de la partie Socle avec des temps de révision, plus de déontologie et d'exercices.

🔑 **Concernant « les estivales »**, retours en établissement pour trois jours en plein été, malgré les critiques unanimes des OS (problèmes de délais de routes, remboursement des frais...), l'ENFiP a indiqué que ce retour en établissement était apprécié des stagiaires.

Il n'en demeure pas moins que la seule motivation de l'ENFiP pour maintenir ce retour en établissement pendant le Stage Pratique Probatoire (SPP) (juin - juillet) demeure un problème matériel. En effet ce retour pourrait avoir lieu en automne afin de permettre aux stagiaires nouvellement titularisés de partager et d'échanger sur leur prise de poste et ainsi de faire un véritable retour d'expérience constructif. Mais faudrait-il encore que l'ENFiP se donne les moyens matériels de pouvoir les accueillir.

De plus, **la CGT Finances Publiques** n'est pas dupe. Ce retour en automne aurait un coût financier supplémentaire pour les directions locales, puisque les stagiaires devraient alors être défrayés des frais engagés pour ce retour en établissement. Actuellement, leur indemnité de scolarité, largement insuffisante pour couvrir les frais engagés pendant la formation, ne leur permet pas de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de déplacement.

Sur le délai de route accordé aux stagiaires pour se rendre aux estivales, l'ENFiP ne souhaite pas figer davantage les directives communiquées aux directions en leur laissant toute latitude et comptant sur leur bienveillance, estimant que les stagiaires concernés sont minoritaires.

Pour la CGT Finances Publiques, si un seul stagiaire est concerné, c'est déjà un de trop.

🔑 **Concernant la nouveauté de 2023-2024 le « 4+1 » (projet Ariane)**, la direction de l'ENFiP admet que ce format est fortement apprécié par les stagiaires, leur permettant de concilier vie personnelle et professionnelle.

Il n'en demeure pas moins qu'après deux ans de mise en place aucun bilan n'est tiré de ce projet « Ariane » afin de savoir quels sont les acquis réels des stagiaires sur les modules dispensés en autonomie.

Pour la **CGT Finances Publiques** il est indispensable de faire un véritable bilan de cette expérimentation même si une réflexion est en cours sur l'aménagement des séances dispensées en autonomie et l'intégration de séances de reformulation après les journées en autonomies afin de rappeler l'objectif de ces modules en autonomie.

Pour la **CGT Finances Publiques** qui réclame que des reformulations aient lieu après chaque journée en autonomie, il serait temps que

l'ENFiP qui s'est engagée lors de précédents Groupes de Travail à le mettre en place, s'en empare.

La scolarité 2025-2026

L'ENFiP a indiqué avoir travaillé la partie bloc fonctionnel, dans le contenu des blocs, avec notamment des efforts sur les blocs SPL et Hospitalier rénovés, un nouveau bloc sans spécialité est créé. De nouvelles séances de reformulation vont être intégrées.

Le Stage Pratique Probatoire (SPP)

La CGT Finances Publiques regrette que les conditions de stage ne soient pas les mêmes d'une direction à l'autre, d'une filière à l'autre, d'un stagiaire à l'autre.

La DG précise pourtant par note de service, chaque année, les consignes aux directions et chefs de service. Le stage est un temps d'apprentissage, et de formation pratique. Il s'agit d'évaluer leurs capacités à être inspecteur. Trop de chefs de service attendent un inspecteur déjà opérationnel pour pallier aux manques d'effectifs dans des services déjà exsangues.

La question se pose du poids de la Direction Générale face aux directeurs locaux devenus tout puissant.

Pour rappel, le rapport de stage intermédiaire n'est devenu obligatoire que pour les stagiaires en difficulté. Pour autant, certains découvrent lors du rapport définitif que leur stage n'est pas validé sans avoir eu d'alerte au préalable. L'entretien intermédiaire pourtant obligatoire, n'a pas toujours lieu. Ils n'ont alors plus le temps de procéder aux ajustements attendus. Au vu des enjeux du stage dans la validation de la scolarité, il s'agit d'un moment charnière qui doit effectivement avoir lieu avec chaque stagiaire.

La CGT Finances Publiques regrette que le stagiaire ne soit pas rapidement et systématiquement reçu en entretien dès lors que des difficultés apparaissent.

La DG s'est engagée à le rappeler aux directions qui accueilleront les prochains stagiaires.

Force est de constater que la note concernant l'accueil du stagiaire et les modalités du SPP n'est pas toujours lue ni par la direction locale, ni par le chef de service encadrant.

 **Concernant le rôle du tuteur**, il existe encore trop de disparités. Certains stagiaires n'en ont tout simplement pas, d'autres en ont mais ces derniers indiquent ne pas avoir le temps de les former.

La DG nous a indiqué qu'il existait un guide du tuteur diffusé chaque année aux directions locales. Nous sommes heureux de l'apprendre !

Pour la **CGT Finances Publiques**, si une discussion sur le rôle des tuteurs avait été engagée lors d'un lointain GT, à aucun moment ces échanges n'ont repris. Aucune précision sur les décharges de service accordées à un tuteur, sur la disponibilité dont il doit faire preuve... encore un sujet reporté aux calendes grecques qui ne risque pas d'être abordé lors du prochain GT Formation une fois encore convoqué sur une demie-journée.

Pour la présidente, l'implication des tuteurs doit être valorisée dans le CREP, elle a précisé que c'est une mission que peut être amené à exercer tout agent de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, cela n'est pas du tout suffisant, un tuteur doit bénéficier d'un statut particulier et d'aménagement dans sa charge de travail (décharges par exemple).

Pour la CGT Finances Publiques, il devient urgent que l'ensemble des sujets concernant la formation professionnelle soit abordés dans le cadre de GT dédiés, sur des temps dédiés suffisants.

La Commission d'Évaluation des Compétences (CEC)

Dans la plupart de dossiers, cette commission fait preuve d'écoute dans un souci de neutralité, de bienveillance afin de pouvoir rendre un avis le plus objectif possible.

Pour la CEC, la présence du chef de service est un élément pour comprendre les missions confiées au stagiaire, la feuille de route donnée et son comportement en poste. Les chefs de service n'ont pas l'obligation de venir.

Or, dans le cas où le SPP s'est mal passé, la présence du Chef de service, face au stagiaire est source de stress et ce dernier a du mal à exprimer son ressenti et son point de vue.

Pour la CGT Finances Publiques, le chef de service s'est déjà exprimé dans le rapport, sa présence n'est donc pas indispensable. A tout le moins, le stagiaire doit pouvoir s'exprimer sans contrainte. Dans la pratique, lorsque le Chef de service vient c'est toujours à charge contre le stagiaire.

La CAPN

A l'ordre du jour de la CAPN, 32 dossiers étaient concernés par la non-titularisation.

Pour la troisième année, les chefs de service des stagiaires ne validant pas le stage probatoire ont été conviés à participer à la CEC.

Les propositions de la CEC étaient les suivantes :

-  7 prolongations de stages
-  3 réintégrations dans la catégorie B
-  3 reversements dans la catégorie B
-  1 réintégration en tant que B stagiaire
-  1 réintégration en tant que B dans sa direction d'origine
-  1 réintégration dans la catégorie C
-  7 redoublements
-  6 licenciements
-  1 fin de contrat
-  2 sans proposition de la commission suite à leur absence

Sur plusieurs situations, la présidente s'interrogeait sur la décision à prendre notamment sur des redoublements. Au vu de ses conséquences, la décision ne peut être prise à la légère.

Pour la CGT Finances Publiques, la seconde chance doit être un droit accordé aux stagiaires.

A la suite des débats, la présidente de la CAPN a suivi l'avis de la CEC sur certains dossiers et à pu faire d'autres propositions sur d'autres.

Dans cette nouvelle configuration de CAPN, les élus votent sur chaque cas évoqué, et non pas sur la titularisation globale des stagiaires. Au final, les membres de la CAPN ont eu à se prononcer sur :

-  10 prolongations de stages.
-  2 réintégrations dans la catégorie B.
-  1 reversement dans la catégorie B.
-  1 réintégration en tant que B stagiaire.
-  1 réintégration en tant que B dans sa direction d'origine.
-  1 réintégration en qualité d'agent C.
-  9 redoublements.
-  6 licenciements.
-  1 fin de contrat.

La CGT Finances Publiques a voté au cas par cas en fonction de chaque situation et des souhaits des collègues concernés.

La CGT Finances Publiques a toujours revendiqué la titularisation de l'ensemble des stagiaires et la levée du caractère probatoire du stage pratique.

Pour la CGT Finances Publiques, tous les stagiaires ayant validé leur scolarité théorique devaient être titularisés.